



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 juin 2023

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE LABELLISATION DE L'ITINERAIRE DU CIRCUIT DE PETITE RANDONNEE DU TALHOUËT**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

**N° 2023.06.015**

**DEMANDE DE LABELLISATION DE L'ITINERAIRE DU CIRCUIT DE PETITE RANDONNEE  
DU TALHOUËT**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 septembre 2019, a approuvé la création de l'itinéraire de grande randonnée GR® de Pays (Grande Randonnée de Pays) SCORFF – BLAVET – OCEAN et la mise à jour de l'itinéraire de grande randonnée GR® 341 en traversée du territoire d'Hennebont. Il a ensuite validé, le 27 février 2020, l'inscription des circuits du Talhouët et du Hingair au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan, puis le circuit du Talhouët avec ses variantes le 31 mars 2022.

Aujourd'hui, après expertise de l'itinéraire sur site, la Commission Sentier du Comité Départemental FFRandonnée du Morbihan propose la labellisation du circuit du Talhouët qui répond à l'ensemble des critères techniques et de qualité de la charte de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Ce label représente bien entendu une véritable plus-value promotionnelle en matière de déplacement doux, mais aussi en termes de communication.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2019, concernant la création de l'itinéraire de grande randonnée de pays, en traversée du territoire d'Hennebont,

**Vu** l'avis favorable du Conseil Municipal, en date du 27 février 2020, quant à l'inscription des circuits du Talhouët et du Hingair au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

**Vu** l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 pour l'inscription du circuit du Talhouët avec ses variantes au PDIPR du Morbihan,

**Vu** la demande de la Fédération Française de Randonnée du Morbihan en date du 16 mars 2023,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 05 juin 2023,

**Vu** la présentation du dossier en Commission Ville en date du 14 juin 2023,

**Vu** le rapport présenté et les pièces constituant le dossier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis simple favorable à la labellisation de cet itinéraire de promenade et de randonnée dénommé «PR Circuit du Talhouët »,
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions d'engagement nécessaires à cette labellisation,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche et notamment la demande de label, ci-jointe,
- **TRANSMET** l'ensemble des pièces à messieurs les présidents de Lorient Agglomération, du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Randonnée du Morbihan pour suite à donner.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)